



**Greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre**

4 rue Pablo Neruda, 92020 NANTERRE CEDEX

09:00 - 12:30, 13:30 - 16:30 sur RDV en ligne sur <https://www.clicrdv.com/GTC92>

E-mail : [contact@greffe-tae-nanterre.fr](mailto:contact@greffe-tae-nanterre.fr)

[www.greffe-tae-nanterre.fr](http://www.greffe-tae-nanterre.fr) - [www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

1 / 5

## État certifié des inscriptions

*Article R. 521-31 al.2 du code de commerce*

Du chef de : **KP PUTEAUX**  
Adresse requise : **104 Rue Roque de Fillol 92800 Puteaux**  
N° d'identification : 977 469 154  
Ainsi dénommé, qualifié, domicilié et orthographié, et non autrement

A la demande de :

**Gages sans dépossession (à l'exception des gages portant sur un véhicule terrestre à moteur ou une remorque immatriculée) y compris gages des stocks et nantissements de l'outillage et du matériel pris antérieurement au 01/01/2022.**

*Article R. 521-2, 1° du code de commerce*

Néant

### **Nantissements conventionnels de parts sociales (Sociétés civiles, SARL, SNC)**

*Article R. 521-2, 2° du code de commerce*

Néant

### **Privilèges du vendeur de fonds de commerce**

*Article R. 521-2, 3° du code de commerce*

Néant

### **Nantissements conventionnels et judiciaires de fonds de commerce, artisanal, agricole**

*Article R. 521-2, 4° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 23/06/2026 à 09:02:24

Etat du chef de : KP PUTEAUX, 104 Rue Roque de Fillol 92800 Puteaux

Requis par :

Le greffier



**Déclarations de créances en cas d'apport de fonds de commerce***Article R. 521-2, 5° du code de commerce*

Néant

**Hypothèques maritimes à l'exception de celles enregistrés au registre international français***Article R. 521-2, 6° du code de commerce*

Néant

**Actes de saisies des navires à l'exception de ceux enregistrés au registre international français***Article R. 521-2, 7° du code de commerce*

Néant

**Acte ou jugement translatif, constitutif ou déclaratif de propriété ou de droits réels portant sur un bateau***Article R. 521-2, 8° du code de commerce*

Néant

**Hypothèques fluviales***Article R. 521-2, 9° du code de commerce*

Néant

**Mesures d'inaliénabilité décidées par le tribunal***Article R. 521-2, 11° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 23/06/2026 à 09:02:24

Etat du chef de : KP PUTEAUX, 104 Rue Roque de Fillol 92800 Puteaux

Requis par :

Le greffier



**Contrats de location et clauses de réserve de propriété***Article R. 521-2, 12° du code de commerce*

Néant

**Privilège du Trésor***Article R. 521-2, 13° du code de commerce*

Néant

**Privilèges de la sécurité sociale et des régimes complémentaires***Article R. 521-2, 14° du code de commerce*

Néant

**Warrants agricoles***Article R. 521-2, 15° du code de commerce***Avertissement :**

***Le présent état ne révèle que les inscriptions prises à compter du 01/01/2023,  
Les publicités prises antérieurement au 01/01/2023 demeurent inscrites dans les registres tenus par les  
tribunaux judiciaires compétents pour les recevoir jusqu'au 31/12/2022.***

Néant

**Opérations de crédit-bail en matière mobilière***Article R. 521-2, 16° du code de commerce*

Néant

**Saisies pénales de fonds de commerce***Article R. 521-2, 17° du code de commerce*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 23/06/2026 à 09:02:24

Etat du chef de : KP PUTEAUX, 104 Rue Roque de Fillol 92800 Puteaux

Requis par :

Le greffier



**Arrêtés pris en application des articles L. 184-1 ou L. 511-11 code de la construction et de l'habitation portant sur un immeuble dans lequel est exploité un fonds de commerce aux fins d'hébergement**

*Article R. 521-2, 18° du code de commerce*

Néant

**Nantissements judiciaires de parts sociales de sociétés civiles publiés antérieurement au 01/01/2022**

*Articles 53 à 57 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978 (abrogés)  
Articles R. 532-3 et R. 533-3 du code des procédures civiles d'exécution*

**Avertissement :**

***L'information d'un nantissement judiciaire de parts de société civile publié après le 1er janvier 2022 nécessite la consultation des actes déposés en annexe du RCS du siège de la société dont les parts sont nanties.***

Néant

**Apports de trésorerie et délais de paiement autorisés par le juge-commissaire**

*Articles L.622-17 III 2° et 3°, L. 631-14, L. 641-13 III du code de commerce ; R. 622-14 et R. 641-22 du code de commerce*

Néant

**Protêts et certificats de non-paiement**

*Art. L.511- 52 à L.511-60 c. com., Art. R.511-2 à R.512-1 c. com., Art. L.131-61 à L.131-68 c. mon. et fin. Art. R.131-46 à R.131-51 c. mon. et fin.*

Néant

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 23/06/2026 à 09:02:24

Etat du chef de : KP PUTEAUX, 104 Rue Roque de Fillol 92800 Puteaux

Requis par :

Le greffier



*Ch*

## Observations

### Transfert « entrant » :

Personne immatriculée au greffe suite à transfert en provenance du greffe Versailles en date du 03/11/2023. Nous vous invitons à vérifier l'existence d'éventuelles inscriptions subsistant à ce greffe.

Suite à l'ordonnance n°2021-1192 du 15 septembre 2021 et au décret n°2021-1888 du 29 décembre 2021, la publicité des nantissements judiciaires de parts de société civile est opérée uniquement par le dépôt en annexe au RCS de l'acte de nantissement signifié. Dès lors, nous vous invitons à consulter le registre du commerce et des sociétés auprès duquel la société dont les parts sont nanties est immatriculée.

Fin de l'état

Pour état conforme aux registres tenus au greffe du tribunal des activités économiques de Nanterre

Délivré le : 23/06/2026 à 09:02:24

Etat du chef de : KP PUTEAUX, 104 Rue Roque de Fillol 92800 Puteaux

Requis par :

Le greffier

